Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20261102-20261102081-DE

Département du Morbihan

M a i r i e
E L V E N
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
_____

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 2 novembre à 19h30, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc LE TRIONNAIRE, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 27 octobre 2026

Présents (27) : M. LE TRIONNAIRE, M. CONAN, Mme MALINGE, M. RYO, Mme MAINGUY, M. ROUMAGNAC, Mme RENAULT, M. BALLIER, Mme THIBAULT, M. GERARD, M. NOIRBENT, Mme ETTINGER, M. SIMON, Mme LE BRETON, M. SIG, Mme CARD, M. DANO, M. TERRY, Mme PICARD, M. JORDAN, Mme LE ROUZIC, Mme BREDOUX, M. ONNILLON, Mme LE BOTERFF, Mme PAVAGEAU, M. LE BOTERFF, Mme LE VIAVANT.
Absents excusés (2) : Mme LE BLEVENEC (pouvoir à Mme MAINGUY), Mme LASSERRE (pouvoir à Mme MALINGE).
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : Mme BREDOUX

2026/081 Régularisation comptable d'une subvention au budget annexe « Activités économiques »

En 2014, le budget principal de la commune a mandaté une somme de **218 217,54 €**, enregistrée au mandat n° 1913, au titre d'une subvention d'équipement destinée au budget « Activités économiques ». Cette opération a également été enregistrée en recette au budget « Activités économiques », par le titre n° 160 de l'exercice 2014.

Cela a entraîné l'enregistrement sur le budget principal d'une immobilisation au compte 20415332 ainsi que la comptabilisation d'amortissements sur cette immobilisation depuis 2018.

Suite à la dissolution du budget activités économiques en 2019, la subvention reçue a été reprise dans les écritures comptables du budget principal au compte 13148 ;

La somme concernée correspond à un mouvement entre deux budgets de la commune et ne doit pas être maintenue comme une subvention d'équipement affectée à une immobilisation.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment ses dispositions relatives au traitement des corrections sur exercices antérieurs ;

Vu les échanges intervenus avec le Service de gestion comptable de Vannes concernant la régularisation d'écritures comptables relatives à une subvention d'équipement versée en 2014 par le budget principal de la commune au budget « Activités économiques » ;

Considérant que, conformément aux règles comptables applicables, une régularisation portant sur un exercice antérieur est réalisée **sans incidence sur le résultat de l'exercice en cours, au moyen d'opérations d'ordre non budgétaires** et par mouvement du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés », selon les modalités arrêtées avec le comptable public ;

Considérant que cette régularisation **ne correspond ni au versement d'une nouvelle subvention ni à une nouvelle dépense d'investissement**, mais à la régularisation d'écritures comptables antérieures ;

Signé par : MARINE BREDOUX
Date : 08/11/2026
Qualité : Signature2_Delibs_1444

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20261102-20261102081-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le principe de régularisation comptable relatif à l'opération de 218 217,54 € enregistrée en 2014 entre le budget principal et le budget « Activités économiques », selon les modalités exposées dans la présente délibération.
- **D'AUTORISER** le comptable public à procéder aux opérations d'ordre non budgétaires suivantes ;

1 - Annulation de la subvention d'équipement versée enregistrée au débit du compte d'immobilisation 20415332 du budget principal 80000 en 2014 :
Compte débité : 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" pour 218 217,54 €
Compte crédité : 20415332 "subvention d'équipements versée bâtiments et installations" pour 218 217,54 € (montant total d'origine - voir mandat 1913 de 2014 - bénéficiaire : budget "activités économiques d'Elven")
2- Annulation des écritures d'amortissement sur immobilisation au crédit du compte 280415332 du budget principal 80000 enregistrées depuis 2018 :
Compte débité : 280415332 "amortissement des immobilisations bâtiments et installations" pour 174 568 € (cumul des amortissements passés)
Compte crédité : 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" pour 174 568 €
3- Annulation de la subvention d'investissement enregistrée au crédit du compte 13148 du budget principal 80000 en 2019 :
Compte débité : 13148 "subvention d'investissement autres communes" pour 218 217,54 € (titre 160 de 2014 du budget "activités économiques d'Elven" dissous en 2019 et une intégration au budget principal 80000)
Compte crédité : 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" pour 218 217,54 €

Pour : 29 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait à ELVEN, le 3 novembre 2026

Le Maire
Luc LE TRIONNAIRE

La secrétaire de séance
Marine BREDOUX

Signé par : LUC LE TRIONNAIRE
Date : 05/11/2026
Qualité : MAIRE